

HIGHFIELD FRANCE -GROUPE YB20 boulevard Gabriel Lippmann
29850 - GOUESNOU
France

Siret : 43343685400056

Tél. : 02 98 36 68 47

Email : contact@highfieldfrance.fr

Site web : <http://www.highfieldboats.com/fr/>

N° : FAC00002380

Date : 15/10/2020

N° client : CLT00000054

SEUDRE SERVICE14 Quai Amiral Meyer, Le Port
17200 ROYAN

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000018 -CLASSIC 310 BL HYPALON N° CNHFM 15871F021	1,00		3 696,00 €	25,00%	2 772,00 €	20,00%
ART00000673 -ROLL UP 250 AM PVC N° CNHFM 15871F021	1,00		836,00 €	25,00%	627,00 €	20,00%
ART00001409 -ECO CONTRIBUTION SEMI-RIGIDES MOINS DE 4 M TRANSPORT OFFERT LES SABLES D'OLONNE	2,00		14,17 €	0,00%	28,34 €	20,00%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	3 427,34 €	20,00%	685,47 €

Total HT	3 427,34 €
TVA	685,47 €
Total TTC	4 112,81 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

4 112,81 € au 14/11/2020

Coordonnées bancaires

Nom	SARL GROUPE YB
IBAN	FR7612906120846837570000157
BIC	AGRIFRPP829

Le montant total s'élève à quatre mille cent douze euros et quatre-vingt-un centimes

Merci de vous rendre sur la page <http://www.highfieldboats.com/fr/registration-fr/> afin de procéder à l'enregistrement de votre bateau en garantie.
Le produit doit être enregistré dans les soixante jours à compter de la date d'achat du produit.
L'extension de garantie couvre la capacité du tube à maintenir l'air en accord avec la norme ISO 6185 (test de l'étanchéité).
L'extension de garantie ne s'applique pas si le bateau est utilisé à des fins de location ou commerciale

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).